



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2022 / 2023

SOMMAIRE DU BIR N°8 DU 24 OCTOBRE 2022

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS	2
CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE - SESSION 2023	2
REGISTRE D'INSCRIPTION AU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - SESSION 2023	3
DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION	4
OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DE MOBILITÉ ENSEIGNANTE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL DAAD FRANCE - DGESCO.....	4
GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE L'ACADÉMIE DE LYON (GIPAL-FORMATION).....	5
ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION	6
DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET A LA CULTURE	7
RECRUTEMENT RÉFÉRENTS CULTURE TERRITORIAUX	7

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE - SESSION 2023

BIR n°8 du 24 octobre 2022

Réf : DEC6

I - En application de l'arrêté du 5 mai 2017, la direction des examens et concours organise la 5e session de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

A - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- Les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés sous contrat à durée indéterminée ;
- Les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

B - CANDIDATURES

Le registre des inscriptions à la session 2023 du certificat de professionnalisation sera ouvert du :

Lundi 7 novembre 2022 à 12 heures au mercredi 7 décembre 2022 à 17 heures

Les candidats pourront s'inscrire en ligne sur le lien qui sera publié sur le site académique :

<https://formulaire.valere.ac-lyon.fr/examens-et-concours/cplds>

Les personnes inscrites se verront proposées une formation académique de 120h par les bureaux de l'EAFC et du DRAIO.

II – Les enseignants titulaires recrutés par la voie des concours de recrutement de professeurs certifiés et de professeurs de lycée professionnel dans la section coordination pédagogique-ingénierie de formation sont réputés être titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire. Sont également réputés être titulaires de ce certificat les personnels d'enseignement et d'éducation, titulaires ou employés par contrat à durée indéterminée qui exercent leur activité à temps complet depuis au moins trois ans à la date d'entrée en vigueur du présent décret, dans le cadre des missions mises en place pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2 du code de l'éducation, dans les services académiques et départementaux ainsi que dans les établissements du second degré de l'enseignement public et privé sous contrat. L'exercice de cette activité fait l'objet d'une attestation établie par le recteur d'académie.

En conséquence et en application de l'article 5 du décret n°2017-791 du 5 mai 2017 relatif au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire, les demandes d'obtention d'office sont à formuler auprès du bureau DEC6 de la direction des examens et concours par écrit en joignant les justificatifs de l'activité exercée par les demandeurs avant le mercredi 7 décembre :

Rectorat de l'académie de Lyon
Direction des examens et concours
Bureau des concours - DEC6
94 rue Hénon – BP 64571 69244 Lyon Cedex 04

REGISTRE D'INSCRIPTION AU BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR - SESSION 2023

BIR n°8 du 24 octobre 2022
Réf : DEC3

Par arrêté rectoral du 4 octobre 2022 (cf annexe), le registre d'inscription au Brevet de Technicien Supérieur - session 2023 sera ouvert du :

Du mardi 18 octobre 2021 à 14 heures au lundi 21 novembre 2021 à 17 heures (heure locale)

La date de clôture des registres est fixée nationalement par arrêté ministériel du 16 septembre 2022

(NOR : ESRS2226233A)

DÉLÉGATION RÉGIONALE ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX PROGRAMMES DE MOBILITÉ ENSEIGNANTE FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL DAAD FRANCE - DGESCO

BIR n°8 du 24 octobre 2022

Réf. : FRANCE EDUCATION INTERNATIONAL, DAAD France – DGESCO

Programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premiers et seconds degrés de l'enseignement public et privé sous contrat, hors programme Erasmus+, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2023-2024.

1. le programme Jules Verne (Dreic) ; Le programme Jules Verne est mis en œuvre au sein de l'académie et ne concerne que les enseignants du public. L'implantation des postes est en cours de négociation. Vous pouvez manifester dès maintenant votre intérêt en envoyant un courriel à la DAREIC.
2. le programme Élysée Prim destiné aux enseignants de l'enseignement public du premier degré (Dgesco) ;
3. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non linguistique du second degré public en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (FEI) ;
4. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants publics des premier et second degrés en allemand, anglais, espagnol, chinois, arabe et portugais (FEI) ;
5. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère-FLE (FEI).

Les dossiers de candidature sont téléchargeables à partir de la page Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2249/les-programmes-de-mobilite>

Pour plus d'informations, vous référer à la page académique :

<https://www.ac-lyon.fr/portail-europe-et-international>

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC DE L'ACADÉMIE DE LYON (GIPAL-FORMATION)

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BIR n°8 du 24 octobre 2022
Réf : GIPAL / ELEC CA

Les élections des représentants des personnels au conseil d'administration du GIPAL-Formation se dérouleront le **jeudi 15 décembre 2022** de 10 heures à 16 heures au GIPAL-Formation – 50 cours de la République à Villeurbanne.

Le mode de scrutin est un scrutin de sigle.

Trois collèges sont représentés :

- collège « Administratifs »,
- collège « Enseignants »,
- collège « CFC ».

Les candidatures sont à transmettre à la directrice du GIPAL-Formation au plus tard le **24 novembre 2022 à 18 heures**.

Contact : Isabelle Postaire – assistante de direction - GIPAL-Formation – 04.72.40.43.45 / dir-gipal@ac-lyon.fr

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS AU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

BIR n°8 du 24 octobre 2022

Réf : GIPAL / ELEC CT

L'élection des représentants des personnels au comité social d'administration du GIPAL-Formation se déroulera le **jeudi 15 décembre 2022** de 10 heures à 16 heures au GIPAL-Formation – 50 cours de la République – 69100 Villeurbanne.

Le mode de scrutin est un scrutin de sigle.

Les candidatures sont à transmettre à la directrice GIPAL-Formation au plus tard le **24 novembre 2022** à 18heures.

Contact : Isabelle Postaire – assistante de direction - GIPAL-Formation – 04.72.40.43.45 / dir-gipal@ac-lyon.fr

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX ARTS ET A LA CULTURE

RECRUTEMENT RÉFÉRENTS CULTURE TERRITORIAUX

BIR n° 8 du 24 octobre 2022

Réf : DAAC

La délégation académique aux arts et à la culture recherche **8 référents culture territoriaux**.

Profil :

Huit enseignants titulaires de leurs postes dans un établissement du 2nd degré, dotés d'une solide connaissance dans l'éducation artistique et culturelle.

Vous trouverez en annexe le descriptif de la mission.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être adressées **exclusivement par courriel pour le 18 novembre 2022**, à l'attention de Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture, à l'adresse suivante : daac@ac-lyon.fr